



POINT D'ÉTAPE DU PROJET - MAI 2019

1 L'ASTARAC EN QUELQUES MOTS

C'est notre territoire, au sud du Gers, avec une identité propre et un patrimoine riche et remarquable :

- des paysages caractéristiques : les vallées asymétriques, les Pyrénées en toile de fond, les côteaux boisés, l'habitat disséminé, l'eau (rivières, lacs, étangs, mares)...
- un patrimoine naturel préservé
- un passé historique commun
- une culture, un art de vivre : qualité de la vie, vie culturelle à travers différents festivals...

Un territoire avec des enjeux forts pour l'avenir :

- une **démographie à redynamiser** : nécessité d'accueillir des familles, de s'adapter aux besoins de la population
- une **activité économique à développer** : préparer l'avenir de l'agriculture, valoriser les atouts touristiques, mettre en avant le potentiel forestier...
- des **paysages et un patrimoine à préserver** : lutter contre l'enfrichement, préserver le bâti traditionnel...
- **placer l'environnement au cœur des préoccupations** : préserver la biodiversité, développer les énergies renouvelables, sensibiliser à la transition écologique...



2 UN PROJET COMMUN AMBITIEUX

Le projet est issu d'une réflexion commune initiée par les Présidents des 3 intercommunalités de l'Astarac : Céline SALLES - **Astarac Arros en Gascogne**, Patrick FANTON - **Cœur d'Astarac en Gascogne** et François RIVIÈRE - **Val de Gers**.

Fin 2017, les 3 Conseils Communautaires ont délibéré à l'unanimité pour s'engager dans cette démarche en partageant un constat commun : la **nécessité d'un projet commun ambitieux** pour transformer les fragilités du territoire en atouts.

Les 3 Communautés de Communes travaillent de concert pour assurer le portage et le lancement du projet dans cette 1ère phase. C'est l'**étude d'opportunité**, qui vient d'être lancée, qui permettra de définir le périmètre le plus pertinent pour le projet de Parc naturel régional. Le périmètre d'étude comprend les communes des 3 Communautés de Communes ainsi que des communes situées à proximité, avec des caractéristiques paysagères et historiques proches.

In fine, ce sera à l'**échelle communale** que reviendra le choix de faire partie du Parc naturel régional.

3 UN PARC NATUREL RÉGIONAL ...

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Un Parc naturel régional est un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère, mais fragile, qui s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel, culturel et humain.

“Un espace vivant et habité, doté de patrimoines remarquables, qui se mobilise autour d'un projet de territoire et d'une ambition collective”

À QUOI ÇA SERT ?

Les Parcs naturels régionaux sont des outils puissants pour le développement des territoires ruraux.

Un Parc naturel régional, c'est un projet construit par et pour les habitants en complément de l'action publique déjà en place.

C'est un label qui permet de réaffirmer l'engagement et le soutien de l'État, de la Région et du Département auprès du territoire concerné.

C'est également un gain de notoriété, une image positive et dynamique du territoire.

« Un Parc est le creuset d'une campagne heureuse, où l'on vit par choix et fierté, où l'on entreprend avec audace et créativité »

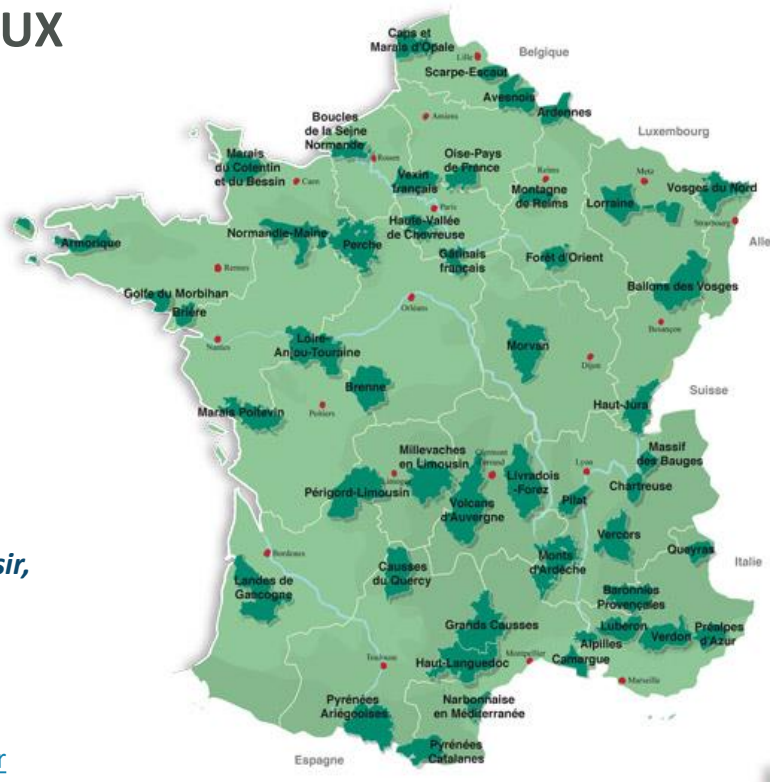
Michaël Weber, Président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX

En France, 53 territoires sont labellisés Parc naturels régionaux. Ils couvrent 15 % du territoire français, plus de 4 400 communes et comptent plus de 4 millions d'habitants. Ce sont également 60 000 exploitations agricoles et 320 000 entreprises, représentant 7% du tissu économique français, qui sont situées dans un Parc naturel régional.

Ce label connaît en effet un grand succès au vu des bénéfices qu'il apporte aux territoires. Une vingtaine de territoires en France sont actuellement candidats pour obtenir ce label, ce qui témoigne de l'attractivité de cet outil.

Pour l'Astarac, nous pouvons y arriver ! Pour réussir, notre candidature devra être remarquable et inventive, et la mobilisation du territoire, élus, entreprises, associations, habitants, importante !



Plus d'infos sur : <https://www.parc-naturels-regionaux.fr>

QUELS BÉNÉFICES POUR LES TERRITOIRES LABELLISÉS ?

- * Une reconnaissance et notoriété, grâce au label national
- * L'émergence et la mise en œuvre de projets locaux, avec des moyens financiers supplémentaires
- * Une création de valeur ajoutée pour le territoire et par le territoire (structuration de filières, qualification de produits...)
- * Le renforcement de l'ingénierie au service des communes et acteurs locaux, avec l'équipe du parc naturel
- * L'appartenance à un réseau national

*La plus-value PNR :
“ Faire plus, plus vite,
Ensemble et différemment ”*

... POUR QUOI FAIRE ?

QUELLES ACTIONS ?

Les actions d'un Parc naturel régional sont définies puis réalisées selon un projet mené dans la concertation la plus large possible avec toutes les forces vives du territoire.

La charte, véritable programme d'actions, est signée pour 12 ans renouvelables. Elle définit la stratégie du territoire : tourisme, forêt, agriculture, artisanat... Il s'agit de mettre en œuvre une politique innovante d'aménagement et de développement durable, alliant économie, environnement, sociale et culturel, s'appuyant sur la préservation et la valorisation des patrimoines.

Chaque Parc naturel régional définit un projet spécifique, adapté à ses besoins : rien n'est imposé d'en haut, c'est le territoire qui définit ses objectifs et ses actions.

DES EXEMPLES INTÉRESSANTS

Les 53 Parc naturels régionaux français regorgent de projets intéressants. Voici quelques exemples :



Création d'une filière locale de viande « du Parc »



Renforcement de l'artisanat et promotion des techniques de rénovation du bâti



Valorisation de la forêt et création d'une filière



Création et promotion de produits touristiques (randonnées, hébergement, restauration, visites, ...)



Appui aux pratiques agro-écologiques, restauration de mares, maintien de l'élevage, plantation de haies



Amélioration de la qualité du ciel nocturne, développement du tourisme, économies d'énergie

DES QUESTIONS QUE VOUS VOUS POSEZ PEUT-ÊTRE ...

QUE PEUT-ON FAIRE DANS UN PARC NATUREL RÉGIONAL ?

Un Parc naturel régional ne dispose d'aucun pouvoir réglementaire spécifique, ni de pouvoir de police pour sanctionner une infraction.

Dans un Parc naturel régional, la loi est la même qu'en dehors. Il n'y a pas de réglementation supplémentaire.

*" Dans un Parc naturel régional :
on peut chasser, pêcher,
se promener avec son chien,
on peut construire des maisons,
on peut créer des zones d'activités,
on peut élargir des routes,
créer des ronds-points ..."*

L'action d'un Parc naturel régional relève prioritairement de l'information, de l'animation et de la sensibilisation.

COMBIEN ÇA COÛTE ?

Pour gérer un Parc naturel régional, la création d'un syndicat mixte regroupant les communes, les communautés de communes, le Département et la Région, est nécessaire.

Les cotisations des communes et communautés de communes sont définies dans les statuts. En général, la participation annuelle est de 1 à 4 € par habitant, à répartir entre communes et communautés de communes.

Cette participation locale appelle ensuite des contributions du Département, de la Région et de l'État.

On parle d'un 'effet levier de 1 à 9' : c'est-à-dire qu'une contribution locale de 1 € permet d'appeler 9 € de l'extérieur, qui ne seraient pas arrivés sans le Parc naturel régional.

Le PNR permet donc d'avoir des moyens financiers supplémentaires pour le territoire

UN PNR, AVEC QUI ?

Un Parc naturel régional est un projet qui se construit entre toutes les forces vives du territoire : élus, habitants, associations, acteurs économiques, partenaires, etc...

L'avis de tous compte !

4 OÙ EN EST-ON ?

Mars 2019 --- Mars 2020 → Étude d'opportunité et de faisabilité

Cette étude doit permettre de **vérifier et démontrer la pertinence de créer un Parc naturel régional Astarac**. Le résultat de ce travail qui s'étale sur une année guidera l'avis des élus, ainsi que de la Région et de l'État quant à la création du Parc naturel régional.

L'étude va **évaluer la richesse du patrimoine, ses singularités, ses fragilités et observer les dynamiques** en présence sur le territoire. Elle permettra également d'étudier plus finement le périmètre le plus approprié ainsi que les axes du projet.

QUELLES SONT LES MODALITÉS DE PARTICIPATION PRÉVUES POUR L'ÉTUDE ?

Dans le cadre de l'étude, il est prévu plusieurs modalités d'information et participation :

- Pour les communes, par le biais d'une enquête spécifique
- Pour les habitants, par le biais d'actions d'information (lettre d'informations, affiches, Facebook, ...) et d'une enquête habitants
- Pour les partenaires, par le biais de réunions et entretiens

L'avis et les idées de tous comptent !

COMMENT SERA DÉFINI LE PÉRIMÈTRE DU PROJET DE PARC NATUREL RÉGIONAL ?

L'étude d'opportunité et de faisabilité en cours de réalisation va proposer, au regard de critères objectifs (paysagers, historiques, culturels, patrimoniaux, etc), un périmètre cohérent pour un PNR Astarac.

Le périmètre d'étude comporte les communes des 3 intercommunalités ainsi qu'une trentaine de communes proches

Au total : 135 communes et 30 000 habitants

5 POUR S'INFORMER ET PARTICIPER

Divers médias pour suivre l'actualité et contribuer au projet

S'INFORMER

Un site internet : www.projet-astarac.fr

 Une page Facebook : www.facebook.com/Vers.un.PNR.Astarac
Taper « Vers un Parc Naturel Régional Astarac » dans [rechercher une page]

 Une page Instagram : https://www.instagram.com/projet_pnr_astarac
Rechercher « projet_pnr_astarac »

PARTICIPER

Vous êtes intéressé par le projet et motivé pour vous impliquer ?

Vous souhaitez devenir ambassadeur de la démarche auprès de vos proches ou plus largement des habitants de votre commune ?

Contactez-nous :
contact@projet-astarac.fr

Vers un Parc Naturel Régional 

Entente intercommunautaire pour la préfiguration d'un Parc Naturel Régional en Astarac

www.projet-astarac.fr

